



42 Rue du Pavé de Grignon
94320 THIAIS
Tel : 01.48.52.58.77

A l'attention du médecin traitant de l'élèveclasse :

Les derniers textes de l'Education Nationale précisent l'incitation faite à l'éducation physique de s'adresser à **tous** les élèves, y compris pour le baccalauréat. Il s'agit donc de remplacer la notion de dispense par celle d'inaptitude totale ou partielle.

Afin de permettre une adaptation de l'enseignement, le certificat médical devra comporter une formulation des contre-indications en termes d'incapacités fonctionnelles et non plus en termes d'activités physiques interdites à l'élève.

Au vu de ce certificat, un programme de travail sera élaboré avec l'élève et en collaboration avec l'infirmière et le médecin scolaire ; il pourra vous être présenté si vous le demandez sur le certificat.

Pour information, le cours d' « EPS adaptée » aura lieu tous les lundis de 16h à 18h, à la Halle des Sports du Lycée Apollinaire, avec Mme LEQUIMME. Le premier cours est prévu le lundi 1^{er} Octobre 2012.

Nous sommes à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Les professeurs d'E.P.S.

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE PARTIELLE A LA PRATIQUE DE L'EPS

Je soussigné, docteur en médecine :, certifie avoir en application du décret n° : 88-977 du 11 octobre 1988, examiné l'élève,

né (e) le et constaté ce jour, que son état de santé entraîne :

une inaptitude **totale** ou **partielle** **du**.....**au**.....

En cas d'inaptitude partielle, pour permettre une adaptation de l'enseignement aux possibilités de l'élève, précisez dans le respect du secret médical en termes d'incapacités fonctionnelles si l'inaptitude est liée :

A des types de mouvements (amplitude, vitesse, charge, posture) :

A des types d'efforts (musculaire, cardio-vasculaire, respiratoire) :

A la capacité à l'effort (intensité, durée...)

A des situations d'exercice et d'environnement (travail en hauteur, milieu aquatique, conditions atmosphériques, ...)

OBSERVATIONS EVENTUELLES :

Date

Signature et cachet du médecin